

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la séance du 19 décembre 2020

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Christian LEYMARIE, Maire, 13 membres étaient présents.

Désignation d'un correspondant défense

Claude VILLENEUVE est désigné comme correspondant défense, il sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département sur les questions de défense.

Cession de la parcelle AB 138, pour régularisation

La rénovation du cadastre a été réalisée en 1963, la parcelle AB 138 a été attribuée à la commune d'Yssandon alors qu'elle aurait dû être attribuée à Mme Jeanne JARDEL.

Cette erreur a été répétée lors de la vente à M. et Mme ROBOREL DE CLIMENS en 1981.

Tous les membres du Conseil présents souhaitent régulariser cette erreur qui ne peut être entériné que par un acte notarié.

Après délibérations, le Conseil décide de céder la parcelle AB 138 aux consorts ROBOREL DE CLIMENS, à l'euro symbolique, les frais de notaire resteront à la charge des acquéreurs.

Constitution d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité contrats tarifs bleus

La communauté d'agglomération du Bassin de Brive a décidé de créer un groupement de commande, la commune d'Yssandon a décidé d'en faire partie pour l'achat de son électricité.

Deux élus sont désignés membres de la commission d'appel d'offres du groupement :

- M. Didier DUBUIS (titulaire)
- M. Stéphane VÉZINE (suppléant).

Renouvellement de la convention avec l'AGGLO de Brive pour l'Application du Droit des Sols (ADS)

Depuis 2015, l'agglomération de Brive et la ville de Brive ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation, notamment du service ADS (instruction des dossiers d'urbanismes).

La commune adhère à ce service depuis 2017.

La convention avec la l'Agglomération de Brive sera renouvelée.

Installation de stores extérieurs sur le bâtiment école mairie

Un plan de relance est lancé par l'Etat pour soutenir, la rénovation énergétique.

La pose de stores extérieurs sur les baies de la façade sud du bâtiment est éligible à ce plan de relance.

Les aides devraient atteindre 60 % du montant HT.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et sollicite l'aide de l'Etat.

Remboursement des frais de vérification des extincteurs et blocs sécurité auprès des locataires

Les frais engendrés pour la vérification au local des infirmières (71,92 €) feront l'objet d'un remboursement.

Syndicat Mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV)

La commune de Saint-Solve a demandé son adhésion au SIAV pour les domaines :

- Sentiers
- Sauvegarde du patrimoine

La commune d'Yssandon accepte, les statuts seront modifiés en conséquence.

Acquisition d'un broyeur d'accotements

La commission voirie a analysé le coût annuel de l'entretien des accotements et propose l'achat d'un broyeur d'accotement utilisé par les agents communaux.

Cette solution permettra de réduire le recours à une entreprise pour un seul passage annuel et donnera de la souplesse dans l'exécution des tâches.

Une aide financière aussi élevée que possible sera sollicitée auprès du Département de la Corrèze.

Site internet

Le site internet de la commune est en préparation, la commission communication a préparé un questionnaire que chaque foyer recevra début janvier 2021.

Voirie

En 2021, les réfections de voirie porteront sur les voies de :

- Les Séradies
- Les Termes
- Les Boulangeries
- La Grande Bruyère

et sur l'entretien des chemins pédestres de La Tour.

Une journée de travaux sur la voirie est actée afin d'exécuter des travaux d'urgence, une entreprise les réalisera au moyen d'une mini pelle.

Conteneurs de tri sélectif

Les conteneurs de tri sélectifs seront déplacés à l'arrière du local technique, sur le « parking Croix de Laborde »

Fait à Yssandon, le 30-12-2020

Le Maire,

